



Arlette Ramaroson, le dimanche 24 mai 2020 dans l'émission "Don-dresaka" de TV Plus Madagascar : « Et puis, le premier que j'ai vu... ça j'ai vu...
Désolé, ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu...
Mantenant, ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... ça j'ai vu... »

C'est après mûres réflexions que je me suis décidé à rédiger cet article. Il ne s'agit pas d'une attaque personnelle envers une femme. Non. C'est une mise au point au sujet de ces Malgaches (intentionnellement écrit ainsi au lieu de Malagasy) un peu trop diplômé(e)s se croyant être le centre du monde mais dont le naturel revient dans un galop sans même qu'ils s'en rendent compte. Ignorent-ils l'adage « **avadio im-pito ny lela vao miteny** » (il faut retourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler) ? Allons-y.

Le 24 mai 2020, dans l'émission nocturne dominicale intitulée « *Don-dresaka* » (que je traduis par : Choc de causeries) se trouvaient en face-à-face quatre femmes :

D'un côté, Rinah Rakotomanga, Directrice de la Communication de la Présidence, et Sahondrarimalala Marie Michelle, Directeur des Etudes Juridiques de la Présidence ;

De l'autre, Lanto Rakotomavo, pseudo-politicienne ancienne Secrétaire générale du parti Tgv créé par le Président Andry Rajoelina, actuellement Secrétaire générale de la plateforme MOVMA (Mouvement visionnaire de Madagascar et défense de rire...) et Arlette Ramaroson, magistrate de formation et apprentie politicienne, candidate ratée du premier tour de l'élection présidentielle du 7 novembre 2018 avec 00,25% des suffrages exprimés. Battue par le 00,28% de la tristement célèbre Fanirisoa Ernaivo, magistrate (aussi) déchu pour ne pas avoir retourné sept fois sa langue dans sa bouche à propos des forces de l'ordre malagasy.

Je n'ai pas, ici, à défendre le Président de la république et justifier les impairs de ses deux émissaires féminins, ni à me jeter comme un rapace sur les deux «politiciennes» qui ont brillé par leur langue de bois manifeste, rien que pour casser du Andry Rajoelina. Non. J'ai trouvé qu'il est grand temps pour Arlette Ramaroson d'arrêter les frais et de se consacrer à ses

petits-enfants (et même arrière-petits-enfants, qui sait ?). Plutôt que de laisser à l'Histoire le souvenir d'une mégère aigrie («*marikivy*») et désabusée qui tente de faire prendre des vessies pour des lanternes à un peuple déjà pas très bien cultivé. Son drame, en réalité, c'est qu'à son retour définitif au pays, en 2016, elle n'a fait que rencontrer des personnages peu fréquentables qui pratiquent la politique uniquement dans le but de s'enrichir personnellement. Cela a fini par déteindre sur elle, forcément, et vive le matérialisme ! Non ? Elle est devenue une femme sous influence... néfaste.

Qui est Arlette Ramaroson, avec qui j'avais eu une conversation, début décembre 2015, et qui m'avait, alors, impressionné par sa passion de la droiture et de la justice ? Ce ne fut, pour moi, qu'une amère illusion par la suite, avant de devenir une complète et définitive désillusion... Cet aparté, pour être précis, a eu lieu devant le Tahalala Rarihasina, Analakely, lors d'une collecte de signatures pour la rétrocession des îles malagasy dans le Canal du Mozambique. Elle était accompagnée par d'autres magistrates qui ont disparu de son entourage lorsque ses fréquentations sont devenues... bizarres, pour ne pas dire moches.

Titulaire d'une licence en droit (1973) et d'un diplôme de l'Institut d'études judiciaires (1974), Arlette Ramaroson est née le 14 août 1944 à Antsiranana. Elle débute sa carrière de magistrate en 1974, en qualité de Substitut du Procureur de la République dans cette ville septentrionale de Madagascar. En 1975, elle est juge d'instruction et juge correctionnel au Tribunal d'Antananarivo. En 1978, elle devient vice-présidente du Tribunal de première instance (TPI) d'Antananarivo. En 1986, elle est Conseillère à la Cour d'Appel d'Antananarivo et en 1988, devient Présidente de la Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel d'Antananarivo. En 1990, elle est élue membre de la formation de contrôle de la Cour suprême et Présidente par intérim de la Section correctionnelle de cette même Cour. En 1994, elle obtient le poste de Présidente par Intérim de la Chambre correctionnelle à la Cour suprême.



Le 24 avril 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session plénière, a élu deux nouveaux juges pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dont Mme Arlette Ramaroson de Madagascar

La juge Arlette Ramaroson a été chargée des travaux dirigés en droit pénal à l'Université de

Madagascar. Elle est cofondatrice du PACWA (Panafrica Christian Woman Alliance) à Madagascar. Elle a aussi été membre du comité préparatoire pour la création de la Cour pénale internationale (New York, 1997). Quatre années plus tard, le 24 avril 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session plénière, a élu deux nouveaux juges pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : Mme Arlette Ramaroson de Madagascar et M. Winston Churchill Matanzima Matuqu du Lesotho.

Rappelons que 937.000 Tutsis et Hutus ont été tués au cours des 100 jours de carnage qui ont suivi la mort du Président rwandais Juvenal Habyarimana qui se trouvait à bord de l'avion présidentiel, lorsque celui-ci a été abattu le 6 avril 1994, au-dessus de Kigali, la capitale du Rwanda. La France a laissé faire. Ce n'est pas la peine de monter sur ses grands chevaux. Il y a des multitudes de documents qui attestent l'inertie complice du gouvernement français de l'époque.

Voilà le brillant parcours de cette dame respectable et respectée jusqu'au jour où elle a fricoté avec des politocards qui ne voulaient profiter que de cette notoriété internationale. En deux temps trois mouvements, la voilà qui s'embarque dans des bâtiments qui naviguent à vue : d'abord le CRAM (Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar), l'ANM (Association Nosy Malagasy, Plate-forme nationale pour la restitution des îles malagasy) puis carrément le FPRM (Front patriotique pour la reconstruction de Madagascar), parti (d'on-ne-sait-où) avec lequel elle s'est donc présenté à l'élection présidentielle de novembre 2018, avec le score plus que minable que l'on sait, indigne de son ancienne stature de juge internationale. Hélas.

Il faut dire qu'au début, elle était en accord avec la vision du Président Rajoelina à propos de ces îles malagasy. Même que lors de la concertation nationale, intitulée «*Dinika Nosy Malagasy : Ampitao ny hevitrao*» qui s'est tenue du 9 au 11 décembre 2019 au CCI Ivato, Arlette Ramaroson avait été la présidente de la commission «*Fiandrianam-pirenena*» (Souveraineté nationale). Que s'est-il passé dans sa tête pourtant supposée rompue à toutes épreuves ?



Alice SAPRIC plus connue sous le nom d'Alice SAPRITCH, est née le 29 juillet 1916 à Ortaköy dans l'Empire ottoman et est décédée le 24 mars 2016 à Paris.



La pyramide du Louvre abrite l'entrée principale de ce musée créé en 1793. Commandée par François Mitterrand en 1983, cette pyramide a été conçue par l'architecte sino-américain I. M. Pei.



Arlette Ramarason, Ndiriana Rabaruelina, James Ratsima. Une alliance improbable basée sur quoi exactement ? L'Histoire avance par la volonté des hommes et non pas par des métaphores à la...

KOLIKOLY : SARIN'ADY NO ATAON'NY FANJAKANA .

La Gazette
de la Grande Ile
Mercredi 27 mai 2020 571717 Prix : 1 000 Ariary

Crise sanitaire ou pas
Les guéguerres politiques se poursuivent !

Coronavirus
Étranges statistiques ...

De l'argent jeté sur la route !
L'Etat contrôle la consommation
Il n'est pas encore trop tard pour rebrousser chemin !

Les problèmes, on en est habitué !
Rapports de Madagascar
Toujours les mêmes habitudes
Professionnel médical à Tsaratanana
Ou sont les aides sociales ?
Essai clinique d'un nouveau protocole sous forme d'injection
Transport d'ambulances de passagers
Une ambulance du CHU Bekelelana approvisionnée à Antsirabe
Antsirany tamponnandakitra ny mpitantana fokontany

CHRONIQUE de M. Razafindralandy
Echos du Parlement
Entre satisfactions et cris de détresse
"FAMIRATAIN'Y ANA - FIERTREESTANA - FINETSEMA-PO" (suite II)

Autre Ramarason
Au nom de la mocheté ou le profond mépris de soi

CLIQUEZ ICI



The image shows a snippet of a newspaper article. The main headline reads "Arlette RAMAROSON" in large, bold letters. Below it, a sub-headline says "Au nom de la mocheté ou le profond mépris de soi". The article is written in French and includes several paragraphs of text. There are also several small photographs interspersed throughout the text, including one of a woman with her hand raised and another of a building. The word "Dossier" is visible at the top right of the article area.